



**Un diplôme d'études secondaires
équivalent pour les jeunes et les
adultes**

**Mémoire présenté au Conseil supérieur
de l'éducation en vue de la production
d'un avis sur la sanction des études
secondaires en formation générale des
adultes**

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Décembre 2007



La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente quelque 155 000 membres, dont plus de 100 000 font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent environ 230 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres ; s'ajoute également l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.).

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien) de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire et des communications.

De plus, la CSQ compte en ses rangs 69 % de femmes et 25 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

Introduction

Avant de répondre à cet appel de mémoire de la part du Conseil supérieur de l'éducation, nous souhaitons mentionner que la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) est représentée au Comité de réflexion sur la sanction de fin d'études secondaires en formation générale des adultes.

Lors de la première rencontre de ce Comité, qui a eu lieu le 26 septembre 2007, les représentantes et les représentants des organismes invités par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ont accepté de participer à ce Comité dans un esprit de réflexion ouverte et dans la confiance mutuelle.

Il nous semble important de rappeler cet engagement en préalable à la rédaction de ce mémoire. Celui-ci reflète l'état de l'avancement de notre réflexion et il présente nos réponses aux deux questions soumises par le Conseil supérieur de l'éducation.

Mais avant toute chose, permettez-nous une brève mise en contexte pour mieux situer nos positions.

Mise en contexte

Le rehaussement des exigences pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) a été inscrit au régime pédagogique de 2000 et reporté depuis sept ans au moyen de deux mesures transitoires. La seconde mesure transitoire (2007-2010) a été appliquée à la formation générale des jeunes en juillet 2007, mais a fait l'objet d'un report de trois ans à la formation générale des adultes.

Rappelons qu'en 2000, un débat éclairé a eu lieu sur l'impact possible de la hausse des exigences et que la décision de les rehausser a été prise en toute connaissance de cause.

L'effet du rehaussement des exigences sur le degré de difficulté que représente l'obtention du DES était une conséquence évidente qui a été prise en compte et acceptée dans le consensus, pour des raisons largement étayées. Des mesures de soutien avaient d'ailleurs été recommandées et planifiées afin de prévenir les défis supplémentaires liés au rehaussement des exigences pour les élèves et les aider à atteindre le niveau exigé. Sans nous appesantir sur les rôles et les actions de chacun, il était de la responsabilité du ministère et des commissions scolaires de mettre en œuvre les mesures appropriées pour, après sept années, être pleinement outillés et préparés à accompagner les élèves dans leur cheminement. Malheureusement, rien n'a été fait et ni le ministère ni les commissions scolaires n'étaient prêts, en juillet 2007, à faire face aux nouvelles exigences. À notre avis, c'est ce qui explique le report de trois ans du rehaussement des exigences prévu au secteur des adultes.

Or, le consensus qui s'était établi lors de l'adoption de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue en 2002 concernait, notamment l'enrichissement du contenu de la formation générale des adultes et une plus grande concertation entre les différents acteurs.

Cette politique stipulait d'ailleurs que tout citoyen devrait avoir une formation de base satisfaisant aux normes sociales, définies comme étant le diplôme d'études secondaires (DES) ou le diplôme d'études professionnelles (DEP). Il serait difficile de justifier que ces normes sociales soient différentes selon que l'on étudie au secteur des jeunes ou au secteur des adultes.

Pour un délai raccourci

Par conséquent, le report du rehaussement des exigences qui a été adopté par le MELS ne devrait pas, selon nous, signifier une remise en question du rehaussement des exigences à la formation générale des adultes. Au contraire, nous souhaitons que le délai de trois ans soit raccourci.

L'échéance de 2010 doit être respectée

Par ailleurs, il nous apparaît important que le rehaussement des exigences prévu en 2010, tant pour le secteur des jeunes que pour celui des adultes, soit respecté. Il est en effet prévu que les nouvelles normes seront alors appliquées aux nouveaux programmes.

Revaloriser la formation générale des adultes

Pour la CSQ, il est essentiel que le DES décerné au secteur des adultes soit équivalent à celui décerné au secteur des jeunes, et ce, pour plusieurs raisons.

Le MELS ne peut pas s'offrir le luxe de fragiliser davantage l'image déjà extrêmement vulnérable de la formation générale des adultes. Il devrait au contraire travailler à la consolider, comme il en a été convenu depuis plusieurs années. Une remise en question du rehaussement des exigences du DES à la formation générale des adultes et seulement à la formation générale des adultes risquerait, aux yeux du milieu de l'éducation, des cégeps, des élèves, de la population et des employeurs, de provoquer une dévalorisation de cette formation. Ce serait un net recul par rapport aux efforts menés en ce sens depuis des années. On viendrait durablement entacher la valeur du DES obtenu à la formation générale des adultes et à cette dernière en tant que telle, dans un contexte où il apparaît pourtant crucial de la valoriser à tout prix.

D'autres effets pervers

Soulignons, de surcroît, les fortes probabilités qu'une proportion significative d'élèves éprouvant des difficultés à obtenir leur diplôme au secteur des jeunes décident de le quitter pour obtenir plus facilement leur DES au secteur des adultes. Un tel mouvement de cette population étudiante, causé par l'attrait de l'immédiateté et du moindre effort, viendrait malheureusement diminuer son accès aux services de soutien appropriés, imposer une pression supplémentaire sur le secteur des adultes et contribuer de façon non négligeable aux préjugés défavorables associés à la formation générale des adultes, à la qualité de la formation qui y est offerte et à la valeur de son diplôme.

La CSQ tient également à souligner que l'équivalence du DES au secteur des adultes comme au secteur des jeunes ainsi que le rehaussement des exigences requises pour l'obtenir représentent, pour l'emploi comme pour les études, un passeport qualifiant garant d'une plus grande mobilité dans le système scolaire et sur le marché de l'emploi, d'une précarité moindre et de remises à niveau plus rares et plus courtes en cas de perte d'emploi. Les élèves adultes sont de plus en plus jeunes. En effet, 69 % des adultes inscrits au second cycle du secondaire et à la préparation à la formation professionnelle ont moins de 24 ans, alors qu'à peine 14 % d'entre eux ont plus de 35 ans. Par conséquent, évitons d'hypothéquer leur avenir, celui de la famille qu'ils fonderont ainsi que celui de leur communauté. Lorsqu'on connaît le défi croissant que représente un retour aux études pour un adulte, à mesure que les années passent, il apparaît primordial que la formation initiale permette le maximum de polyvalence à long terme.

En diminuant les exigences pour une partie des élèves, nous jugeons dangereux de jouer, ne serait-ce que temporairement, sur le sens du diplôme, sens auquel l'employeur se fie, un diplôme étant en quelque sorte un indicateur à la fois d'un niveau de formation donné et d'un contenu de formation (savoirs et compétences) sur lequel il pourra prendre appui pour offrir des formations complémentaires en emploi.

Notre réponse aux questions du Conseil supérieur de l'éducation

Cette mise en contexte étant faite, nous vous présentons notre point de vue sur les deux pistes soumises par le Conseil supérieur de l'éducation dans son appel de mémoires. Ces deux pistes sont :

1. Le principe d'un diplôme d'études secondaires délivré au Québec selon les mêmes conditions et les mêmes exigences au secteur des jeunes et au secteur des adultes devrait-il obligatoirement s'appliquer, malgré la visée ou la finalité de formation de la personne qui veut l'obtenir ?

2. Sur la base d'exigences de niveau comparable, un diplôme d'études secondaires obtenu au secteur des adultes pourrait-il être *différent* du diplôme qui serait obtenu au secteur des jeunes, mais tout de même *équivalent* à celui-ci ?

La différence tiendrait compte des besoins des personnes inscrites au secteur des adultes, peu importe leur âge, et de la visée ou de la finalité de leur formation (réaliser un projet personnel, répondre à la condition minimale d'embauche dans plusieurs secteurs d'activité économique, poursuivre des études, les conditions d'admission au programme choisi étant par ailleurs satisfaites, comme c'est le cas actuellement).

Si cette voie était retenue, le diplôme obtenu au secteur des adultes, *différent* de celui qui serait obtenu au secteur des jeunes, mais tout de même *équivalent*, devrait-il rendre compte de compétences dans certains domaines, par exemple les langues, la mathématique, les sciences et technologies, l'histoire du Québec et du Canada ou les arts ?

Dans un premier temps, nous tenons à souligner qu'un diplôme d'études secondaires est un diplôme d'études secondaires, qu'il soit délivré au secteur des jeunes ou au secteur des adultes. Cela peut sembler une lapalissade, mais ce n'est pas le cas.

En effet, il nous semble important que dans l'opinion publique et, plus précisément, dans l'opinion du milieu de l'éducation, des cégeps, des élèves et des employeurs, la valeur d'un diplôme d'études secondaires soit la même, qu'il soit délivré au secteur des jeunes ou au secteur des adultes. Il ne saurait être question qu'un même diplôme ait deux valeurs selon le secteur où on l'obtiendrait et que l'on se retrouve avec deux catégories de diplômes et de diplômés.

Ceci étant dit, il est important de mentionner qu'actuellement, les conditions et les exigences pour l'obtention du DES ne sont pas les mêmes, non seulement entre le secteur des jeunes et des adultes, mais également au sein même de la formation générale des jeunes.

En effet, lorsqu'il est mentionné que l'élève doit avoir réussi « six unités de mathématiques de la 4^e secondaire », il peut s'agir du cours Math 416, 426 ou 436, c'est-à-dire des cours dont les exigences sont très différentes et qui reflètent les visées ou les finalités de formation du jeune qui veut obtenir son DES. Ainsi, deux jeunes pourront obtenir un DES : le premier en réussissant les cours de Math 436 et 536, car il désire poursuivre ses études au cégep en sciences ; le deuxième en réussissant le cours de Math 416, car il préfère poursuivre en formation professionnelle. Ces deux jeunes auront néanmoins un même diplôme, le DES, même si les conditions et les exigences ne sont pas les mêmes.

De la même façon au secteur des adultes, l'exigence de connaissances en mathématiques pourrait être atteinte de différentes façons : par la réussite du cours de Math 416, 426 ou 436, comme au secteur des jeunes, bien sûr, mais il serait possible d'imaginer que les compétences exigées en mathématiques soient atteintes en suivant de nouveaux parcours pédagogiques définis autour d'applications mathématiques.

D'ailleurs, il est déjà prévu qu'à partir de 2010, les élèves auront le choix entre obtenir quatre unités de sciences et technologie ou six unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire. Pourquoi ne pas offrir la même latitude en mathématiques ? Cela permettrait aux adultes d'explorer l'univers mathématique et de développer les savoirs et les habiletés nécessaires pour cette discipline sous un autre angle d'approche, plus près des intérêts de plusieurs, en faisant des unités d'applications mathématiques. Dans tous les cas, les adultes devront avoir développé les compétences minimales en mathématiques pour l'obtention du DES.

Et là, nous en revenons aux principes que nous défendons. En ce sens, nous sommes d'accord avec la piste d'action soumise par le Conseil supérieur de l'éducation :

Sur la base d'exigences de niveau comparable, un diplôme d'études secondaires obtenu au secteur des adultes pourrait être *différent* du diplôme qui serait obtenu au secteur des jeunes, mais tout de même *équivalent* à celui-ci.

Comme le mentionne le Conseil supérieur de l'éducation :

La différence tiendrait compte des besoins des personnes inscrites au secteur des adultes, peu importe leur âge, et de la visée ou de la finalité de leur formation (réaliser un projet personnel, répondre à la condition minimale d'embauche dans plusieurs secteurs d'activité économique, poursuivre des études, les conditions d'admission au programme choisi étant par ailleurs satisfaites, comme c'est le cas actuellement).

Si cette voie était retenue, le diplôme obtenu au secteur des adultes, « *différent* de celui qui serait obtenu au secteur des jeunes, mais tout de même *équivalent* », devrait rendre compte de compétences dans les domaines suivants : la langue d'enseignement, la langue seconde, l'histoire du Québec et du Canada, les mathématiques, les sciences et technologies. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'ajouter les arts. Cette compétence n'avait pas été inscrite lorsqu'il avait été décidé de rehausser les exigences pour le diplôme d'études secondaires en 2000. Il ne nous apparaît pas opportun de l'ajouter maintenant.

Il y a eu un consensus social qui s'est reflété dans le nouveau diplôme d'études secondaires. Ce consensus définit les compétences minimales qu'une personne doit obtenir dans différents domaines pour pouvoir fonctionner aisément dans la société actuelle. De plus, selon les données fournies par Emploi-Québec à la Commission des partenaires du marché du travail concernant les perspectives à long terme du marché du travail, il y aura une progression plus rapide des emplois plus qualifiés et un rythme de croissance plus fort dans les professions de la santé et des sciences. Ces données représentent un élément supplémentaire confirmant l'importance à accorder aux sciences et aux mathématiques dans la formation de base.

Ces compétences peuvent être atteintes de façons différentes, selon que l'on soit jeune ou adulte, mais il est néanmoins important de les acquérir et que le diplôme d'études secondaires en rende compte. Ainsi, pour les adultes, il nous semble important d'accélérer le développement des services de reconnaissance des acquis et des compétences dans le réseau de l'éducation.

Actuellement, il est possible pour un adulte qui a acquis une expérience sur le marché du travail de passer des tests d'équivalence de niveau de scolarité de 5^e secondaire (TENS). S'il les réussit, l'adulte obtient une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) qui permet l'accès à des emplois exigeant un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent. L'attestation permet aussi de remplir les conditions d'admission en formation professionnelle.

Il nous semble important de faire la promotion de ces services et d'offrir la formation manquante, à temps partiel ou à temps plein, aux personnes qui en ont besoin.

Conclusion

Comme nous le mentionnions au début de ce mémoire, nous poursuivons notre réflexion sur ce sujet et nous continuerons à participer activement au Comité de réflexion sur la sanction de fin d'études secondaires en formation générale des adultes. Nous souhaitons ardemment en arriver à un consensus autour de la valorisation de la formation générale des adultes, qui se traduira par un rehaussement des exigences du diplôme d'études secondaires à la formation générale des adultes, afin de le rendre équivalent à celui décerné à la formation générale des jeunes.

D'ailleurs, il serait intéressant d'explorer certaines avenues afin d'améliorer le taux de diplomation tout en maintenant le rehaussement des exigences en formation générale des adultes. Parmi celles-ci, notons :

- L'amélioration des conditions d'apprentissage pour aider les élèves à atteindre les nouveaux standards, comme l'introduction de ratios, une meilleure accessibilité au matériel pédagogique, l'ajout de services complémentaires

aux élèves adultes (orthopédagogues, psychologues, éducateurs spécialisés, etc.) ;

- Une meilleure accessibilité aux services d'orientation pour les élèves adultes en fonction de leurs intérêts à moyen et à long terme et de leur potentiel.

